

Constituer un dossier pour la demande de recours contre tiers

Vous devez joindre à la demande :

- Le formulaire de demande de recours contre tiers dûment complété,
- Les copies des fiches de paies correspondant aux périodes d'arrêt,
- Les certificats médicaux d'arrêt de travail, de consolidation, de reprise,
- La copie de la déclaration d'accident de service d'Agirhe,
- La copie du constat amiable, s'il existe, ou une copie du procès-verbal de gendarmerie,
- La copie de l'attestation d'assurance du véhicule utilisé par votre agent (carte verte),
- La copie du dépôt de plainte en cas d'agression,
- Les assignations devant le Tribunal de Grande Instance...